

COVID-19 : Concept de protection



Responsable : Schaffter Vincent
Validité : 24 août 2020

Généralités :

- Les personnes qui présentent des symptômes pouvant être associés au COVID-19 renoncent impérativement à prendre part aux entraînements ;
- Maximum 28 personnes dans la halle (10m² par personne) ;
- Les règles d'hygiène de l'OFSP doivent impérativement être respectées, en particulier :
 - Pas de poignées de mains / bises
 - Lavage appliqué des mains avec du savon
 - Respect d'une distance de 1.5m entre chacun
- Tous les membres et parents des membres mineurs doivent être informés du concept de protection ;
- La désinfection du matériel de gymnastique n'est pas obligatoire ;

Pour les entraînements :

- Désinfection des mains avant et après l'entraînement obligatoire ;
- L'utilisation des vestiaires et des douches est possible mais il est recommandé de diviser le groupe et d'utiliser les 2 vestiaires ;
- Les contacts directs entre les différents groupes doivent être évités. Il ne doit y avoir qu'un seul groupe en même temps dans la halle ou les vestiaires. Ainsi le groupe Minis doit attendre dehors que le groupe Enfantine sorte du bâtiment avant de pouvoir entrer.
- Les moniteurs doivent établir et conserver la liste de tous les participants à chaque entraînement (date du jour, nom, prénom) pour permettre la traçabilité des cas positifs ;
- Les moniteurs évitent au maximum de planifier des activités qui impliquent des contacts physiques rapprochés entre les participants ;
- Groupe jeunesse : Les parents ne sont pas autorisés à venir à l'intérieur du bâtiment et doivent attendre à l'extérieur, sauf en cas de nécessité (blessure, etc ...) ;

Pour les matchs de volley :

A chaque match, une personne du club est responsable de la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Etablir une liste de présence (date du jour, nom, prénom, numéro de téléphone, signature) ;
- Transmettre la liste au responsable du concept de protection dans les 24h après le match ;
- S'assurer que le nombre de personnes présentes ne dépasse pas la limite de 28 personnes ;
- Après les joueuses, l'arbitre et la marqueuse, la priorité est donnée aux accompagnants ;

Ce concept de protection sera revu et adapté toutes les 2 semaines en regard de l'évolution des directives de nos autorités et associations.

Bassecourt, le 17 août 2020

Le Président de Montfaucon Gym Sport
Vincent Schaffter